



Parti socialiste des  
Montagnes neuchâtelaises  
psmne.ch

## **20.035 Double degré de juridiction (LCAT/LConstr)**

### **Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste**

Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

La réponse du Conseil d'État au postulat demandant d'étudier l'opportunité du double degré de juridiction en matière de droit de construction et d'aménagement du territoire a retenu toute l'attention du groupe socialiste. Le rapport, ainsi que les explications complémentaires reçues en commission, ont convaincu notre groupe de maintenir la pratique actuelle et de soutenir le classement du postulat.

Aujourd'hui, les recours contre les décisions rendues par les communes en matière de droit de la construction et de l'aménagement du territoire, sont traités d'abord par le Conseil d'État puis, en cas de maintien du recours, par le Tribunal cantonal.

Le postulat 19.119 questionnait la pratique-même de la double juridiction en demandant d'évaluer combien de recours s'arrêtaient après la décision du Conseil d'État. Cette instance « filtre » -t-elle les recours ou non ? Oui, la réponse est claire selon le rapport, puisque 75 % des cas sont réglés.

L'idée du postulat était également d'évaluer si la double juridiction entraînait la lenteur des procédures de recours constatées à Neuchâtel. Pour les dossiers terminés en 2018 et 2019, la durée de la procédure de recours s'élevait à 413 jours en moyenne, une durée effectivement longue. La question était donc de savoir si une seule instance de recours pouvait réduire cette durée.

Le rapport du Conseil d'État est nuancé sur ce point, puisqu'il semble difficile et compliqué d'évaluer le temps gagné, du fait que le travail fait par le service juridique devrait être fait également par la Cour de droit public en cas de suppression de double instance. Un autre argument a convaincu le groupe socialiste dans la diminution du temps des procédures : la réorganisation du service juridique opérée cette année. Effectivement, avec cette réorganisation, le nombre de dossiers traités par le service juridique est en constante augmentation : 145 dossiers de plus en 2020 qu'en 2019 pour la période janvier-novembre. Nous tenons donc ici à remercier le service juridique pour le travail effectué et... à venir !

Un dernier point : le rapport indique la généralisation, si le dossier le permet, de séances de conciliation et la formation à la résolution amiable des conflits des

juristes de l'État travaillant dans ce domaine. Notre groupe soutient cette manière de faire, car nous sommes convaincus que la médiation permet d'avancer plus vite, avec le sentiment, pour les parties, d'avoir été entendues.

Merci de votre attention.

Pour le groupe socialiste,

**Corine Bolay Mercier**